



BNP PARIBAS HOME LOAN SFH

Société Anonyme à Conseil d'Administration
au capital de € 285 000 000
Siège Social : 1, boulevard Haussmann – 75009 PARIS
454 084 211 R.C.S. PARIS

RAPPORT SUR LA QUALITE DES ACTIFS

31 MARS 2016

BNP Paribas Home Loan SFH est une société de financement de l'habitat régie par les articles L.513-28 et suivants du Code monétaire et financier qui a pour mission principale de contribuer au refinancement à moyen et long terme des prêts à l'habitat du Groupe BNP Paribas.

Le présent rapport relatif à la qualité des actifs de BNP Paribas Home Loan SFH est établi en application des dispositions de l'article 13 du règlement n° 99-10 du comité de la réglementation bancaire et financière relatif aux sociétés de crédit foncier et à l'Instruction n° 2011-I-07 relative à la publication par les sociétés de crédit foncier et les sociétés de financement de l'habitat d'informations relatives à la qualité des actifs financés. Ce rapport est établi à partir des données disponibles au 31 mars 2016.

I – Prêts garantis

1) Répartition par catégories de créance, par types de contrepartie et par types de garantie :

Catégories de créances	Encours
-créances commerciales	0 M€
-crédits à l'exportation	0 M€
-crédits de trésorerie	0 M€
-crédits à l'équipement	0 M€
-crédits investisseurs à l'habitat	32 699 M€
-crédits promoteurs	0 M€
-autres crédits	0 M€
	32 699 M€

Types de contreparties	Encours
-sociétés non financières et entrepreneurs individuels	0 M€
-particuliers	32 699 M€
-autres	0 M€
	32 699 M€

Types de garanties	Encours
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage d'habitation	6 968 M€
-garantie hypothécaires sur un immeuble à usage professionnel	0 M€
-caution délivrée par une société de financement	25 731 M€
-caution délivrée par une entreprise d'assurance	0 M€
-garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété	0.0 M€
	32 699 M€

L'intégralité des prêts garantis par une caution est cautionnée par Crédit Logement.

Il n'y a aucune créance douteuse ou en impayés dans le portefeuille apporté en garantie au 31 mars 2016. Le montant des provisions affectées est donc nul.

2) Répartition des encours de prêts garantis par une hypothèque ou par une caution en fonction de leur quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	5 191 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien donné en garantie	1 777 M€
	6 968 M€

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

quotité éligible au refinancement par des ressources privilégiées	Encours
-capital restant dû à la clôture de l'exercice	19 657 M€
-produit de la quotité définie à l'article R. 515-2 du Code monétaire et financier et de la valeur du bien financé	6 075 M€
	25 731 M€

3) Répartition en fonction de l'année de conclusion du contrat de prêt :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1993	0 M€	1
1994	0 M€	1
1995	0 M€	0
1996	1 M€	64
1997	4 M€	294
1998	12 M€	871
1999	28 M€	1 608
2000	34 M€	1 495
2001	69 M€	2 221
2002	96 M€	2 714
2003	360 M€	8 352
2004	636 M€	11 047
2005	847 M€	12 790
2006	835 M€	11 160
2007	668 M€	8 245
2008	480 M€	6 147
2009	388 M€	5 172
2010	630 M€	5 955
2011	506 M€	4 104
2012	317 M€	2 551
2013	337 M€	2 387
2014	397 M€	2 657
2015	317 M€	1 986
2016	7 M€	52
	6 968 M€	91 874

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Année de conclusion du contrat de prêt	Encours	Nombre de prêts
1996	0 M€	3
1997	0 M€	2
1998	0 M€	28
1999	1 M€	53
2000	5 M€	165
2001	14 M€	461
2002	32 M€	970
2003	246 M€	7 319
2004	480 M€	11 063
2005	803 M€	15 101
2006	986 M€	17 704
2007	954 M€	13 890
2008	915 M€	13 406
2009	1 777 M€	22 825
2010	3 885 M€	41 174
2011	2 455 M€	26 453
2012	1 625 M€	17 454
2013	3 205 M€	30 946
2014	3 725 M€	31 695
2015	4 520 M€	36 630
2016	103 M€	797
	25 731 M€	288 139

4) Répartition selon la durée résiduelle :

prêts garantis par une hypothèque sur un immeuble à usage d'habitation

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	4 M€	1 137
1	33 M€	3 552
2	85 M€	4 589
3	146 M€	5 376
4	206 M€	5 403
5	265 M€	5 760
6	306 M€	5 834
7	373 M€	6 140
8	437 M€	6 287
9	544 M€	6 753
10	547 M€	6 428
11	476 M€	5 412
12	448 M€	4 773
13	455 M€	4 587
14	479 M€	4 516
15	354 M€	3 128
16	314 M€	2 453
17	311 M€	2 239
18	307 M€	2 084
19	353 M€	2 187
20	194 M€	1 261
21	125 M€	780
22	79 M€	468
23	53 M€	312
24	42 M€	233
25	21 M€	124
26	7 M€	43
27	1 M€	9
28	1 M€	6
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	6 968 M€	91 874

prêts garantis par une caution délivrée par une société de financement

Durée résiduelle (années)	Encours	Nombre de prêts
0	11 M€	3 527
1	85 M€	8 520
2	213 M€	10 975
3	367 M€	12 668
4	620 M€	15 493
5	913 M€	18 155
6	1 081 M€	18 335
7	1 348 M€	19 410
8	1 513 M€	19 203
9	2 366 M€	26 169
10	1 589 M€	16 951
11	1 508 M€	14 767
12	1 714 M€	15 023
13	1 879 M€	15 226
14	2 495 M€	18 789
15	1 395 M€	10 493
16	1 319 M€	9 769
17	1 083 M€	7 554
18	1 007 M€	6 688
19	1 744 M€	10 943
20	845 M€	5 417
21	254 M€	1 738
22	143 M€	900
23	137 M€	833
24	75 M€	448
25	25 M€	133
26	2 M€	9
27	0 M€	1
28	0 M€	2
29	0 M€	0
30	0 M€	0
	25 731 M€	288 139

5) Répartition selon la localisation des bien apportés en garantie par pays :

Tous les biens apportés en garantie sont situés en France.

6) Répartition selon la pondération qui leur est attribuée au titre du ratio de couverture des ressources privilégiées :

Le seul organisme de cautionnement garantissant les prêts garantis par une caution composant le portefeuille est Crédit Logement. Dans la mesure où Crédit Logement n'entre pas dans le périmètre de consolidation de BNP Paribas, au sens de l'article L.233-16 du Code du commerce, et que sa notation long terme actuelle est Aa3 pour Moody's et AA par DBRS, tous les prêts garantis par une caution inclus dans le portefeuille apporté en garantie sont pondérés à 100% pour le calcul du ratio de couverture mentionné à l'article R.513-8 du Code monétaire et financier.

7) Répartition des encours des prêts mobilisés par billets à ordre régis par les articles L. 313-42 à L. 313-49 du Code monétaire et financier selon les critères mentionnés aux 1) à 5) :

Il n'y a pas de prêts mobilisés par billets à ordre hypothécaires dans le portefeuille apporté en garantie.

II – Exposition sur des personnes publiques

Au 31 mars 2016, BNP Paribas Home Loan SFH ne détient pas d'expositions sur personnes publiques au sens de l'article L.513-4 du Code monétaire et financier.

III – Organismes de titrisation et entités similaires

BNP Paribas Home Loan SFH ne détient aucune part et/ou titre de créances d'organisme de titrisation et entités similaires au 31 mars 2016.

IV – Valeurs de remplacement

Au 31 mars 2016, valeurs de remplacement détenues par BNP Paribas Home Loan SFH sont exclusivement constitués des éléments suivants :

- Cash 13 740 480 euros
- Dépôts à terme à 28 jours provenant du placement des fonds propres et des emprunts subordonnés : 325 000 000 euros. Voici leur répartition par durée résiduelle :

Date de maturité	Durée résiduelle (jours)	Montant (EUR)
13-avr.-16	13	275 000 000
06-avr.-16	6	50 000 000
		325 000 000

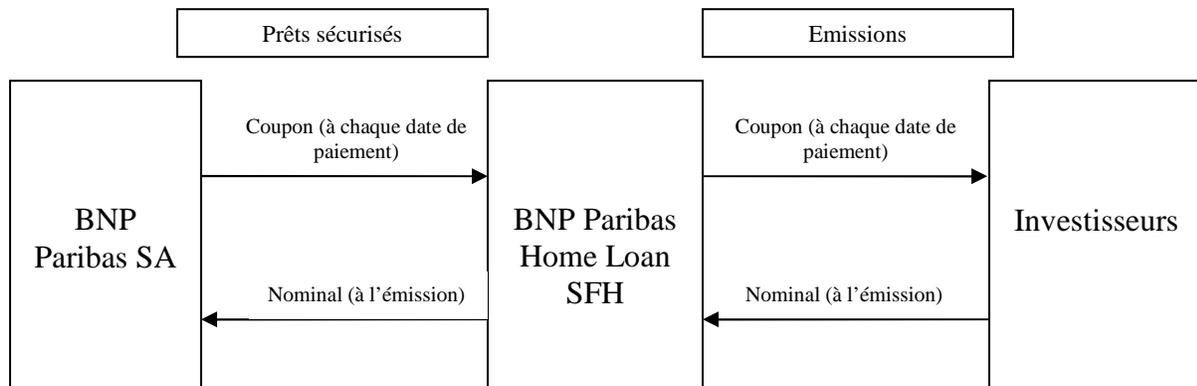
- Dépôt à terme à 28 jours du montant crédité sur le « *Cash Collateral Account* » constitué suite à l'activation du « *Pre-Maturity Test* » : 1 520 000 000 euros. La durée résiduelle du dépôt à terme est de 27 jours.

V – Remboursements anticipés

Au cours du premier trimestre 2016, le taux de remboursements anticipés calculé sur le portefeuille de crédits immobiliers s'élève à 10.78% (taux annualisé).

VI – Risque de taux

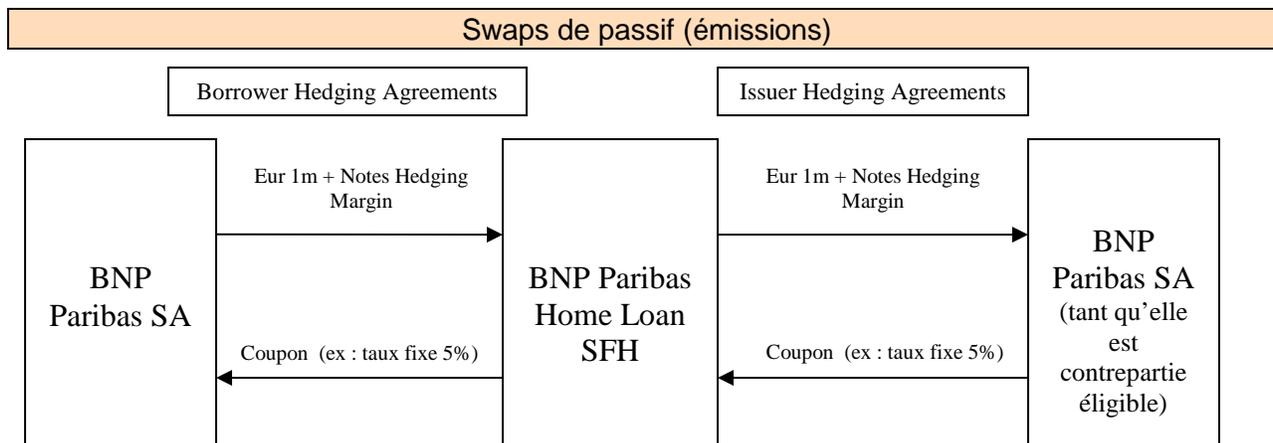
Tant que BNP Paribas ne fait pas défaut, le risque de taux auquel est exposée la SFH est très limité puisqu'en face des émissions d'obligations à l'habitat au passif figurent des prêts sécurisés avec BNP Paribas S.A à l'actif, qui reproduisent exactement les mêmes conditions de taux, de montant et de maturité.



Ainsi, au 31 mars 2016, le seul risque de taux est un risque de « fixing » de taux lié au placement relatif des emprunts subordonnés ainsi qu'au placement des fonds propres. Tous ces éléments étant indexés sur l'Euribor 3 mois, le risque s'étend donc sur une période de moins de trois mois.

En cas de défaut de BNP Paribas, la propriété du portefeuille de créances immobilières garanties sera transférée à BNP Paribas Home Loan SFH qui sera donc exposée à un risque de taux lié aux différences entre les taux des créances immobilières à l'actif et celles des rémunérations des émissions au passif de la SFH. Selon la Documentation du Programme, ce risque de taux est aujourd'hui couvert par trois mécanismes :

- **Une gestion appropriée du collatéral** : Le collatéral apporté en garantie est sélectionné de sorte à couvrir les émissions dans divers scénarios de stress. Cette gestion du collatéral s'appuie sur un surdimensionnement ainsi qu'un adossement en taux et maturité du collatéral aux émissions.
- **La mise en place de swaps de devises** : Dans le cadre de l'« Issuer Hedging Agreement », toutes les émissions en devise étrangère sont couvertes par des swaps de devises. Des swaps miroirs, dit « back to back swaps », ont également été mis en place entre BNP Paribas Home Loan SFH et BNP Paribas. Ces swaps miroirs ont été conclus dans le cadre « Borrower Hedging Agreements » et permettent de neutraliser la position de taux créé par la mise en place des swaps de devise.



Ainsi, en cas de défaut de BNP Paribas, soit lors du transfert des créances immobilières à l'actif de la SFH, les swaps miroirs seront résiliés. En revanche, les swaps couvrant les risques de taux et de devises sur les émissions en devises conclus avec une contrepartie éligible resteront en place.

- **La mise en place d'une « Interest Reserve »** : en cas d'abaissement de sa notation en-deçà de A ou F1 par Fitch ou en-deçà de A ou A-1 par Standard & Poor's, BNP Paribas s'engage à verser sur le Cash Collateral Account sous 30 jours un montant correspondant à la différence positive entre les intérêts à payer au passif et les intérêts à recevoir à l'actif

Au 31 mars 2016, la sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan, y compris des fonds propres était de 112 000 euros pour une baisse des taux de 2%. Cette sensibilité de la valeur actuelle nette du bilan à un mouvement défavorable de taux de 2% et représente environ 0.03% du montant des fonds propres de BNP Paribas Home Loan SFH.

VII – Couverture des besoins de trésorerie à 180 jours

Au 31 mars 2016, les informations sur le besoin de trésorerie à 180 jours et les modalités de couverture de ceux-ci sont estimées comme suit :

Flux provenant des créances apportées en garantie	3 422 778 999.88	Remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat	- 1 468 916 398.57
Flux des placements à 28 jours	1 844 346 868.33	Paiements d'intérêts des emprunts subordonnés	- 3 266 164.00
Flux prévisionnel de l'actif (A)	5 267 125 868.22	Flux prévisionnel du passif (B)	- 1 472 182 562.57
Besoins nets de liquidité à 180 jours (A+B)	3 794 943 305.65		

- En référence à l'article R. 513-7 du Code monétaire et financier, le calcul du besoin de trésorerie est évalué en transparence, c'est-à-dire en tenant compte non pas des flux prévisionnels des créances inscrites à l'actif de BNP Paribas Home Loan SFH, mais de ceux résultant des actifs reçus à titre de garantie, en nantissement. Les paiements de principal et d'intérêts des créances apportées en garantie représentent un montant total de 3 422 778 999.88 euros.

- Les intérêts et principal à recevoir par BNP Paribas Home Loan SFH au titre des placements des fonds propres et du *Cash Collateral Account* représentent un montant total de 1 844 346 868.33 euros.
- Le besoin de liquidité dû aux remboursements d'intérêts et de principal des obligations à l'habitat, des emprunts subordonnés s'élève à 1 472 182 562.57 euros.
- Les besoins nets de liquidité à 180 jours de BNP Paribas Home Loan SFH s'élèvent à 3 794 943 305.65 euros.

Les besoins de liquidité à 180 jours sont donc couverts.

Fait à Paris, le 2 mai 2016,



Mme Sonia GEORGES

Directrice Générale déléguée de BNP Paribas Home Loan SFH